Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_133-DE

Audierne

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29
Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE
Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-133 : Instauration d'une servitude de canalisation d'eaux pluviales parcelle 052YW46
Rapporteur : M. Thierry COUPELANT

Monsieur le maire expose à l'assemblée :
La commune a réalisé la rénovation du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / tennis de table).
Une canalisation d'eaux pluviales a été enterrée dans le jardin du propriétaire voisin, avec son accord écrit. Il convient maintenant de régulariser ces travaux par le biais d'une servitude de canalisation. Un drain a également été posé afin de gérer l'humidité du mur.
Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme et occupation du domaine du 1er septembre 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- Donner un avis favorable sur le projet de servitude de canalisation au profit de la commune d'Audierne sur la parcelle cadastrée 052YW46 ;
- Donner un avis favorable sur la prise en charge des frais d'acte par la commune d'Audierne ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_133-DE

